



Créer sa propre activité salariale

Par **roller84**, le **27/03/2008** à **23:50**

Bonjour,

je suis un jeune cadre dans une entreprise du bâtiment. Je suis en CDI à temps plein depuis pres de 8 ans maintenant. J' aimerais petit à petit créer ma propre activité salariale. Mais comme tout chacun j'ai des charges mensuelles et je ne peux pas me permettre de quitter mon emploi actuel dans le but de me consacrer à mon projet. D'autant plus, qu' au vu de la conjoncture sociale actuelle, il n'est vraiment pas certain que je puisse en vivre convenablement dès le début.

Mes questions sont donc les suivantes :

Dans quelle mesure ai je le droit de conserver mon poste actuel tout en ayant une seconde activité professionnelle que j'aurais créer?

Comment cela se passe t il au niveaux des differents organismes sociaux ? Quel sera alors mon statut ?

Quelle pourrait être la rason sociale de cette petite entreprise?

Pourrais je embaucher du personnel? Pourrais je sous-traiter certaines prestations?

Devrais je prendre des assurances pour me couvrir (et couvrir le fruit de mon travail) pour cette nouvelle activité?

Du point de vue du trésor public, mes revenus salariés actuels seront ils directement cumulés à ceux de mon activité projeté?

Ai je le devoir d'informer mon employeur de cette activité là, tout en sachant que cela ne se fera pas durant mon temps de travail chez lui?

Mon employeur actuel peut il m interdire d'exercer cette autre profession si je ne lui fait pas de concurrence?

Je pense que d'autres questions viendront au fur et à mesure de l'avancement de ce projet. Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez m'apporter à ces questions là.

Cordialement

HR